MGEN 74

ÉDITION DE LA MGEN
DE LA **HAUTE-SAVOIE**
SEPTEMBRE 2013/N°27

Elections 2014
au comité de section : présentez-vous

AGENDA

Informations complémentaires : prevention74@mgen.fr

du 14 au 23 septembre
Foire de Savoie.
Présence de la MGEN
Parc des Expositions - Chambéry

Vendredi 27 septembre
4e mois de grossesse ?
Atelier maternité
CPAM Annecy 14h-16h

Vendredi 11 octobre
Soirée-conférence retraite
sur inscription
Amphithéâtre Hôpital d'Annecy
Voir en dernière page

Mercredi 23 octobre
Groupe de parole
dans le cadre du réseau PAS :
Autorité Naturelle
Section MGEN 16h à 17h30

Mercredi 23 octobre
4e mois de grossesse ?
Atelier maternité Annemasse 14h-16h

Mardi 19 novembre
Dans le cadre alliance MGEN MAIF :
conférence Galaxie des Dys
Salle Pierre Lamy 18h

Vendredi 29 novembre
Sid' Annecy : Journée mondiale du sida Autour du Marché de la vieille ville : animation, dépistage rapide.

Mercredi 11 décembre
Groupes de parole
dans le cadre du réseau PAS :
Coopération entre collègues
Section MGEN 16h-17h30

2e et 4e mercredis de chaque mois
Consultations Espace Accueil Ecoute du réseau PAS sur rendez-vous
Section MGEN

ANNECY Court pour Handisport

Parc des sports d'Annecy
Ouvert à tous • Participation gratuite

Mercredi **18** septembre 2013
de 8h à 20h

Renseignements : 04 50 57 64 79 • 04 50 33 88 31
www.handisport-anneden.org

ISSN 1772 – 7154

page ... 12

Retraite : sachez anticiper
Inscrivez-vous à notre soirée-conférence

Participez avec la MGEN !
Voir p. 10

groupe istya mutuelles, vraiment

LA MGEN EST MEMBRE DU GROUPE ISTYA, PREMIÈRE UNION MUTUALISTE DE FRANCE

Comité de section et élus : rôle, définition et fonctionnement

La MGEN est née des aspirations du Conseil National de la Résistance (CNR) et s'est structurée autour de ses modalités d'organisation. La MGEN est une entreprise de l'Economie sociale et solidaire. Elle n'a pas d'actionnaires et ne génère donc aucun dividende. Elle est dirigée par ses adhérents.

La présidente départementale de la MGEN en exercice, comme ses prédécesseurs, est avant tout une adhérente militante. Il en va de même pour tous les élus bénévoles et l'équipe de direction.

L'organisation politique au niveau départemental

COMITÉ DE SECTION DÉPARTEMENTAL

Premier lieu de débat, d'orientation et de décision.

Ce comité, dont les membres ont été élus par vos soins, se réunit au minimum 3 fois par an. Il regroupe les élus de tout le département.

Instance démocratique par excellence, le comité de section est le lieu privilégié de suivi des actions menées et de l'avancement du projet de section. Il est également un lieu de débats et d'échanges autour des grands enjeux liés à la mutuelle et à la politique de santé de façon générale.

Ses réunions sont aussi l'occasion de recueillir l'avis des élus sur les problématiques du terrain et d'orienter les politiques locales en matière de prévention, d'action sociale, de communication, de développement, de négociation et d'actions collectives.

Le comité de section est enfin le lieu des retours et bilans par chaque responsable des différentes commissions.

LES COMMISSIONS

La commission permanente se tient hebdomadairement et réunit la présidente, la directrice et l'ensemble des délégués.

Cette commission a pour objectif de suivre le projet de section et de mettre en œuvre les décisions prises en comité de section.

Elle joue le rôle d'instance opérationnelle dans le sens où sa périodicité permet d'arbitrer « politiquement » des décisions d'ordre pratique et/ou d'actualité.

Les autres commissions

Les élus du comité de section s'y répartissent et y travaillent toute l'année :

1 • Commission départementale des opérations électorales
2 • Commission solidarité, prestations et services
3 • Commission communication et vie mutualiste
4 • Commission mutualisation et développement
5 • Commission prévention santé

Échelon politique et stratégique

COMITÉ DE SECTION - PRÉSIDENT ET BUREAU
Présidente : L. CHABRERIE
Vice-présidents : P. BALMENS/B. DELATTRE
Vice-présidente déléguée : A. GROSSET-JANIN
BUREAU
Trésorière : B. MERMIER
Trésoriers adjoints : A. BATS/G. HUGON
Secrétaire : F. TOCQUEVILLE
Secrétaire adjointe : M. BEAL
Membre de droit : J-C. BAUDIN
Consultants (équipe de direction) :
M. HEUILLARD/B. BREGEARD/P. REY

Échelon opérationnel

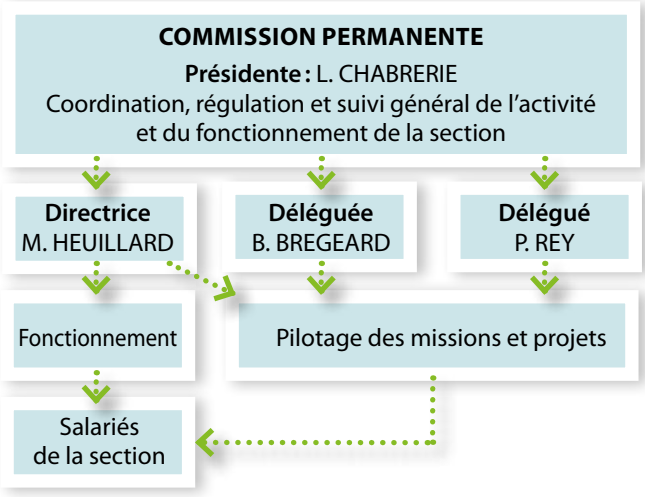

Vous le comprenez, pour la MGEN, la démocratie est autant une façon de fonctionner qu'une raison d'être ; en ce sens, pouvoir compter sur chacun(e) de ses adhérent(e)s est essentiel.

Les prochaines élections sont programmées pour février 2014 par courrier ou par internet.

74 EDITO

Centres de services

La section 74

L. CHABRERIE
Présidente

M. HEUILLARD
Directrice du Centre de Services

B. BREGEARD
P. REY
Délégués

C. ORSET
Responsable d'Equipe

L.DUCOURTIOUX
Assistante Prestations Services

C. PARIZET
N. BARBIER
Conseillères mutualistes

M. CHAPPELET
S. FALCONNET
L. BESSON
C. REVIL
Conseillères Accueil Développement Services

C. FERRARI
G. MILLET
Spécialistes Prestations et Services

Pour des questions d'organisation, envoyez vos courriers à l'adresse générique : MGEN, BP 70028 - 74373 PRINGY CEDEX (Ne pas adresser vos courriers nominativement).

Différentes structures pour une seule adresse

MGEN
BP 70028
74373 PRINGY CEDEX

Section Départementale SD074

- Accueil physique et accompagnement des assurés et/ou des adhérents
- Gestion des prestations spécifiques
- Mise en place des conventionnements avec les professionnels de santé
- Animation de la vie militante
- Enregistrement des dossiers d'affiliation et d'adhésion
- Réponse téléphonique de deuxième niveau…
- Proposition des différentes offres de la MGEN

4 Centres d'Appel (36 76) en France

- Accueil et relation téléphonique des assurés et/ou adhérents
- Traitement des mails
- Envoi de documents et d'imprimés…

Centre de Gestion Villeurbanne

- Gestion des dossiers Sécurité Sociale et des prestations MGEN, remboursements des feuilles de soins
- Gestion des courriers, des bases de données, des réclamations, des relations techniques avec les professionnels de santé…

Unités de gestion = UG

- **UG prestations spécifiques (UGPS) :** Habitat, Décès, Allocations Journalières PARIS
- **Unité de gestion FILIA** MONTPELLIER
- **Unité de gestion Ressources Humaines** LILLE
- **UG Comptabilité/Cotisations** LILLE

Pensez à nous signaler tout changement dans votre situation administrative et personnelle.

BULLETIN DE LA SECTION DE LA HAUTE-SAVOIE DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Ont participé à la rédaction de ce bulletin : des élus du Comité de Section 74 et la commission presse régionale

Directeur de la Publication : La Présidente Luce Chabrerie

Conception/Impression : Kalistene Conseil

Imprimé sur papier Eco certifié PEFC 100 %

Routage : atelier protégé LMDES

Depuis une quinzaine d'années, la construction humaine qu'est la MGEN est bousculée. Au fil des ans l'initiative mutualiste est de plus en plus encadrée et l'adhésion découragée.

Je ne développerai pas tous les changements que notre mutuelle a connus, je vous invite à relire le message de notre président T. Beaudet dans les cahiers de la MGEN (*Valeurs Mutualistes* mai-juin 2013 et juillet août 2013).

L'assemblée générale a fait l'objet de décisions importantes et sûrement déroutantes pour les plus anciens d'entre nous.

Dans cet édito départemental, je privilégierai un seul message : l'appel à candidature pour les élections 2014. **L'élection au comité de section départemental est le premier échelon politique de la mutuelle. C'est le cœur battant de la démocratie mutualiste dans notre département.**

Pour que la MGEN ne se limite pas à une indispensable offre de prestations et de services, il est de notre responsabilité de militer et de porter notre voix en tant que composante autonome et à part entière du mouvement social.

Chaque année paire, la MGEN organise le renouvellement partiel du comité de section. C'est un temps fort de la vie de notre mutuelle. Cette année le calendrier est avancé : les élections se dérouleront au début de l'année 2014. Nous faisons donc un appel à toutes les bonnes volontés qui accepteraient de donner de leur temps pour faire de la MGEN un instrument de conquête sociale, de progrès humain qui accompagne les grands défis de la société.

Bonne rentrée à tous les actifs et retrouvons-nous tous au stade le 18 septembre pour encourager l'association « handisport ». À l'initiative de la commission chargée de la prévention, la MGEN sera présente et active toute la journée.

Luce CHABRERIE
Présidente

Sommaire

Vie démocratique 2
Comité de section et élus : rôle, définition et fonctionnement

L'édito de la présidente ... 3
Centres de services

Prestations 4
En cas de décès

Pages régionales 5/8
- Elections Mgen 2014
- Le centre d'appels de Lyon
- Dépenses de santé en Rhône-Alpes
- L'ESPER : interview de Roland Berthilier

Retour sur événements 9

Prévention 10/11

Infos pratiques 12

Retrouvez ce bulletin en version numérique pdf sur la page départementale du site **www.mgen.fr**

Thème de la rencontre des correspondants du 17 avril 2013

En cas de décès

Au-delà de la détresse humaine qui est leur première conséquence, les cas d'invalidité ou de décès font peser sur les personnes ou leurs familles un véritable risque d'insécurité matérielle et ce, parfois à très court terme.

Deux prestations sont **incluses dans l'offre globale** pour soutenir les adhérents :

La participation forfaitaire aux frais funéraires

À concurrence de 800 €, elle est versée pour le décès d'un membre participant ou d'un bénéficiaire.

La Prestation Invalidité Décès (PID)

Elle est égale à 85 % de l'assiette utilisée pour le calcul de la cotisation MGEN des 12 mois précédant le décès ou la Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Elle est dégressive à partir de 65 ans. (60 % de l'assiette à 65 ans, puis 50 % de l'assiette à 66…) et forfaitaire (1 755€) à partir de 70 ans.

NB : Les âges sont appréciés au 1er janvier de l'année au cours de laquelle survient le décès ou la perte totale et irréversible d'autonomie.»

Exemple 1 :

Monsieur X (- 65 ans) :
Indice 318 - Traitement Indiciaire Brut de 1 473 €
(1 473 x 12) x 85 % = > 15 024 €
*S'ajoutent 2 enfants à charge de 6 et 20 ans**
11 404 x 2 = > 22 808 €
La Prestation Invalidité Décès (PID) s'élève dans ce cas à 37 832 €.

Exemple 2 :

Madame Y (-65 ans) :
Indice 696 - TIB de 3 036 €
(3036 x 12) x 85 % = > 30 967 €
*S'ajoutent 2 enfants à charge de 13 et 17 ans**
11 404 x 2 = > 22 808 €
La Prestation Invalidité Décès (PID) s'élève dans ce cas à 53 775 €.

* Prestation connexe : Orphelinat

A QUI EST VERSÉE CETTE PRESTATION ?

Si vous n'avez pas fait de **désignation écrite** auprès de la MGEN, la prestation est versée, selon la liste type :

- Au conjoint survivant non séparé de corps par jugement définitif passé en force de chose jugée ;
- A défaut au pacsé de l'adhérent ;
- A défaut au concubin de l'adhérent ;
- A défaut, et par parts égales, aux enfants de l'adhérent, nés ou à naître, vivants ou représentés ;
- A défaut, et par parts égales, aux ascendants au 1er degré de l'adhérent ;
- A défaut aux héritiers de l'adhérent ;
- A défaut à la MGEN.

Suivant l'évolution de la composition de son groupe familial (divorce, concubinage, remariage…), chacun peut être enclin à favoriser des personnes chères, notamment ses enfants (quatrième place sur la liste).

L'adhérent a la faculté de rédiger une clause particulière de bénéficiaire en cas de décès si la liste type ne lui convient pas.

Pour cela une seule solution : LA DÉSIGNATION de vos bénéficiaires sur papier libre ou sur l'imprimé spécifique (téléchargeable sur le site *mgen.fr*).

DÉSIGNATION : MODE D'EMPLOI

Il est conseillé de désigner le(s) bénéficiaire(s) par la qualité (conjoint, concubin,…), plutôt que par le nom, prénom.

Exemple : **Une désignation pour un conjoint qui n'est pas nommé devient caduque en cas de divorce par jugement. À l'inverse, une désignation nominative n'est pas remise en question après changement dans la situation familiale (remariage, nouvelle naissance, divorce...).**

N'hésitez pas à refaire une désignation à chaque changement de situation personnelle ou familiale.

Conservez une copie de votre désignation particulière de bénéficiaires afin de pouvoir vous y référer.

Gardez la confidentialité de cette désignation particulière.

Cet article d'informations et de conseils n'a pas valeur contractuelle. Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter la section ou vous reporter aux Statuts et Règlements mutualistes 2013.

Élections des Comités de section

Toutes les années paires, dans chaque section départementale, les adhérents de la Mgen sont invités à voter pour renouveler un tiers de leurs représentants au Comité de section.

Le Comité de Section est l'organe représentatif des adhérents dans leur diversité : actifs et retraités, hommes et femmes, origine socio-professionnelle, origine géographique.

Son action s'articule autour de quatre axes :

- Il participe au débat mutualiste et contribue à l'expression locale des adhérents (mission de veille sur les attentes et les besoins des adhérents).
- Il veille à l'application des décisions politiques prises par les instances nationales (validation des objectifs de la section et évaluation des résultats).
- Il organise les temps démocratiques départementaux : assemblée départementale, rencontre mutuelle et élections au Comité de section.
- Il veille aux délégations de responsabilité (élection du Président et des membres du bureau…) et aux désignations représentatives au sein des instances institutionnelles (académie, rectorat, sécurité sociale) et mutualistes (Mutualité Française, Mutualité Fonction Publique).

Pour mieux associer l'ensemble des élus à la vie et au fonctionnement de la section départementale, le Comité de section crée également en son sein des commissions thématiques, telles que la commission « développement-mutualisation », la commission « vie mutualiste et communication », la commission « prestations spécifiques » ou encore la commission « prévention santé ».

Les membres du Comité de section peuvent se porter candidats aux fonctions de délégués à l'Assemblée Générale annuelle de la Mgen et de Mgen-Filia. La liste des délégués est arrêtée pour 2 ans par les participants à l'assemblée départementale qui se déroule chaque année paire en mai juin. Les délégués à l'AG votent les propositions d'évolution des statuts, des cotisations et des prestations. Tous les 2 ans, ils élisent le tiers des membres du Conseil d'Administration de la Mgen.

Votez aussi par internet

QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT ?

Cette année le calendrier de cette élection a été avancé afin que les nouveaux élus puissent être connus dès le printemps et se porter candidats à la représentation du département à l'AG.

Un appel à candidature va paraître prochainement dans notre revue Valeurs mutualistes.

Avez-vous déjà pensé à prendre une part plus active à la vie et aux décisions de votre mutuelle ?

Qui d'autre que vous pourrait mieux exprimer les préoccupations de nos adhérents ?

N'attendez pas et prenez contact dès maintenant avec votre section départementale pour plus d'informations sur les modalités de candidature et sur le rôle concret d'élu départemental Mgen.

3676 ou mgen.fr - > Contact

Renseignements, conseils, réclamations ?

36 76 à votre service

Le centre d'appels Mgen le plus proche est installé à Lyon depuis 2004. Et si nous faisions un point en 2013 ?

Ce qui frappe en entrant dans les locaux, c'est le calme. Mobilier, revêtement mural, sol, équipement individuel et professionnalisme de chacun rendent ces espaces feutrés alors que tout le monde parle et que les appels se suivent sans discontinuer !
Trois téléconseillers racontent leur quotidien.

Comment devient-on téléconseiller à la Mgen ? Choix ou hasard ?

Jessica – Au départ, mon choix se portait sur l'Ecole de police, je n'ai pas pu y entrer ! J'aime le relationnel, alors pourquoi pas le contact téléphonique ? Ce travail m'a plu et je suis restée dans ce domaine 2 années à la Caf et Cpam puis à la Mgen, depuis 2 ans.

Nadra – J'étais assistante pédagogique, mutualiste Mgen. Mon mari enseignant et moi-même, nous voulions revenir dans la région lyonnaise. J'ai postulé pour la Mgen et finalement, je me suis attachée aux valeurs défendues par l'entreprise et investie dans ce travail de téléconseillère. J'y suis depuis 5 ans.

Fabien – J'étais « commercial » dans diverses branches depuis 10 ans et j'en avais assez des horaires et de devoir mentir. Je voulais quelque chose de plus vrai ! Fils d'enseignants, je connaissais les valeurs de la Mgen. Je suis téléconseiller, cela fait maintenant plus de 4 ans.

C'est quoi votre journée type ?

Fabien – Essentiellement prendre des appels, pendant 7 heures. Le Centre fonctionne de 8h à 18h30 du lundi au vendredi. Un téléconseiller prend environ 50 à 70 appels par jour qui durent en moyenne 5 minutes mais parfois 30 minutes. Il y a aussi le traitement des documents demandés qui sont à envoyer et le traitement des courriels adressés via le site Mgen.fr ou sur l'adresse générique monconseiller@mgen.fr.

Jessica – Pour moi, une journée type c'est être disponible et à l'écoute. J'ajouterai qu'il n'y a pas de pression sur les cadences à la Mgen. Certaines personnes pensent que c'est une « usine des temps modernes » ! Le rythme est soutenu mais les téléconseillers restent, le « turn-over » baisse.
NDLR : ancienneté moyenne des salariés : 4 ans et 5 mois à fin 2012, après 8 ans d'existence, âge moyen 35 ans.

Nadra – Je réponds aux adhérents, je leur apporte des explications, je les oriente et les conseille. Le métier de téléconseiller à la Mgen est complexe et exige beaucoup de connaissances en Sécurité sociale et Mutuelle.

Le plus souvent, on vous demande quoi ?

Fabien – Un remboursement, une prestation en attente, un tarif de prise en charge, carte Ceam. Nous écoutons la situation, vérifions et apportons une réponse si le traitement est fait. Sinon nous faisons suivre la réclamation vers le service concerné qui donnera suite. Nous rassurons et orientons des personnes vers des services encore mal connus comme par exemple Priorité Santé mutualiste pour des conseils sur des médicaments, des aides et accompagnements gratuits.

Jessica – Le problème c'est lorsqu'un mutualiste nous demande un délai précis. Parfois il est possible de donner une réponse, parfois non car il va y avoir plusieurs intervenants, de la Caisse primaire en passant par le médecin conseil et le centre de traitement Mgen. Le délai peut dépendre de l'envoi d'un dossier, mais sera-t-il complet ? Une minorité nous demande encore où nous sommes. Les 4 centres d'appels sont en France et interconnectés.

Et si la personne veut sa section ?

Jessica – On questionne sur la raison de l'appel et dans 90 % des cas on peut apporter une réponse. Pour les autres 10 %, nous transférons vers les sections.

Fabien – Certaines prestations sont gérées uniquement en section, nous transférons donc ces appels aux sections.

Avez-vous en mémoire des appels amusants ou désagréables ?

Fabien – J'ai eu des appels pour rembourser des soins vétérinaires ou encore pour une carte européenne pour un voyage dans les DOM.

Jessica – Un appel précis non, mais je remarque souvent que la Mgen est presque une famille pour les personnes qui appellent. Il y a une proximité et une confiance qui rendent notre travail très humain.

Finalement, satisfaction du travail réalisé ou crainte de l'appel agressif ?

Fabien – Les agressions verbales sont rares. Notre volonté est de bien comprendre ce qu'attend la personne pour apporter une réponse de qualité. Certains rappellent pour nous remercier.

Jessica – On nous remercie souvent, car nous allons au-delà de la réponse de base. Ce qui me plaît c'est justement ce partage, le côté humain ! J'aime apporter un conseil, me sentir utile.

Nadra – J'éprouve une réelle satisfaction lorsque j'apporte une solution pour une personne en situation de détresse.

Et pour terminer, quel conseil pourriez-vous donner aux lecteurs du Bulletin ?

Évitez d'appeler à 10h30-11h ainsi qu'à 15h-15h30, surtout le lundi et le mercredi !

Merci à Jessica, Nadra et Fabien.

Propos recueillis par Sylvaine Gorlier, Mgen Ardèche.

LE CENTRE D'APPELS DE LYON EN CHIFFRES :

107 téléconseillers
12 responsables d'équipe
1 responsable de coordination et **1** directeur : Sébastien Barnier
60 000 appels reçus par mois
6 500 courriels traités par mois
17 000 courriers envoyés par mois

Les dépenses de santé 2011 en Rhône-Alpes

L'agence régionale de santé (ARS) Rhône-Alpes nous livre pour la première fois un état des dépenses de santé[1] de la région. Un état des lieux indispensable pour situer la région par rapport aux tendances nationales.

Avec **16,8 milliards d'euros en 2011**, la région Rhône-Alpes représente **9,4 % des dépenses de santé nationales** (180 milliards d'euros) pour 9,6 % de la population nationale. La région arrive au deuxième rang en France. Ces dépenses représentent 2 727 euros par habitant, ce qui situe Rhône-Alpes au 9e rang national.

Rhône-Alpes est donc une région plutôt efficiente, puisque l'état de santé de la population est satisfaisant : premier rang des régions françaises pour l'espérance de vie chez les femmes et cinquième rang pour les hommes.

Les trois principaux postes de dépenses sont :

- Les soins de ville (7,2 milliards d'euros),
- Les soins en établissements de santé (6,6 milliards d'euros).

Ces deux premiers postes représentent 82 % des dépenses de santé de la région.

- Les soins en établissements et services médico-sociaux (1,7 milliard d'euros).

	Dépenses Rhône-Alpes (M€)	Dépenses France (M€)	Part de RA dans les dépenses France
Soins de ville	7 244	76 978	9,40 %
Etablissements de santé	6 670	72 269	9,20 %
Etablissements et services médico-sociaux	1 739	19 052	9,10 %
Autres prestations AT/MP, invalidité	1 013	9 467	10,70 %
Autres dépenses sanitaires et médico-sociales	124	1 720	7,20 %
Santé publique	46	569	8,10 %
Total	**16 836**	**180 055**	**9,40 %**

En 2011, les dépenses de santé régionales ont progressé moins vite (**+ 2,8 %**) que les dépenses de santé nationales (**+ 2,9 %**).

A comparer avec le taux de croissance de l'économie française en 2011 : +1,7 %. Les dépenses de santé croissent plus vite que la richesse nationale, d'où des difficultés chroniques de financement.

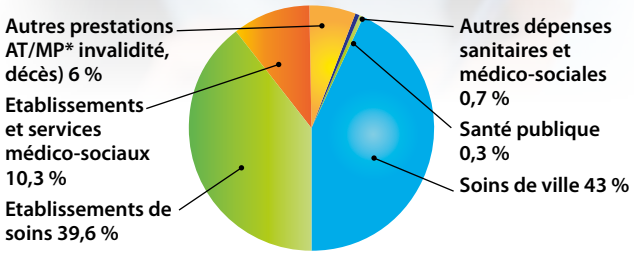
Autres prestations AT/MP* invalidité, décès) 6 %
Etablissements et services médico-sociaux 10,3 %
Etablissements de soins 39,6 %
Autres dépenses sanitaires et médico-sociales 0,7 %
Santé publique 0,3 %
Soins de ville 43 %

(*) AT/MP : accidents du travail et maladies professionnelles

Zoom sur les soins de ville

Dépenses par ordre de poids décroissant	Variation 2010/2011 (%)	
	Rhône-Alpes	France
Médicaments	0,80 %	1,10 %
Honoraires privés	3,40 %	3,00 %
Indemnités journalières	1,60 %	1,60 %
Honoraires paramédicaux	4,80 %	4,20 %
Dispositifs médicaux (LPP)	3,20 %	3,80 %
Biologie médicale	1,70 %	2,00 %
Autres dépenses de soins de ville	8,50 %	6,20 %
Transports de malades	3,60 %	3,30 %
Centres de santé	3,60 %	5,60 %
Divers	2,40 %	-0,20 %
Dépenses de soins de ville	2,60 %	2,50 %

En 2011, les dépenses de soins de ville ont augmenté légèrement moins vite que les dépenses de santé totales.

L'augmentation des dépenses de soins de ville, plus importante en Rhône-Alpes que pour les dépenses nationales, est principalement imputable aux progressions des **honoraires privés**, des **honoraires paramédicaux**, aux **autres dépenses de soins de ville** (incluant la prise en charge des cotisations sociales des professionnels de santé et les aides à la télétransmission) et aux **transports de malades**.

En revanche, le premier poste des dépenses de soins de ville (**médicaments**) augmente moins vite qu'au niveau national.

Pour en savoir plus : http://www.ars.rhonealpes.sante.fr

1 - Il s'agit plus exactement des dépenses de l'Etat, des régimes d'Assurance maladie et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Les aides à la personne, les dépenses de santé à la charge des usagers, des mutuelles et des collectivités territoriales ne sont pas prises en compte.

L'économie sociale partenaire de l'école de la République

Lors d'une réunion régionale à Monthieux (22-23 mai), nous avons profité de la présence de Roland Berthilier, devenu, depuis l'AG de La Rochelle en juillet, Vice-président de la Mgen, pour lui poser quelques questions sur l'Esper, dont il assure la présidence depuis sa création.

Le regroupement des œuvres complémentaires de l'Education Nationale (Ccomcen) a changé de nom le 8 décembre 2010. Peux-tu nous en donner la (les) raison(s) ?

L'Esper (L'Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République) a été créée dans la continuité du Ccomcen, le comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'Education nationale, qui en 1972 a rassemblé, dans le champ de l'éducation, de multiples organisations mutualistes, coopératives et associatives, relevant d'une filiation commune et d'essence syndicale. Constituée en décembre 2010, L'Esper est une toute jeune organisation ayant pour ambition d'étendre et de réunir davantage associations, mutuelles, syndicats et coopératives du monde laïque de l'éducation. La nécessité d'une coordination redynamisée, élargie, porteuse d'ambitions renouvelées, se faisait plus que jamais sentir. Les tensions économiques et sociales se sont accrues au sein de la société et les inégalités se creusent. L'exercice du métier d'enseignant se transforme, et les attaques contre le Service Public d'Education se sont multipliées sous la précédente mandature. Les organisations de l'Economie sociale sont par ailleurs, de plus en plus confrontées à la concurrence avec le tout-lucratif. Face à ces enjeux, les membres du Ccomcen ont donc souhaité insuffler une nouvelle dynamique à leur coordination.

Quel bilan d'étape l'AG de L'Esper du 10 avril a-t-elle fait ?

Cette journée du 10 avril a été l'occasion pour L'Esper de constater l'unité de ses membres dans l'orientation à adopter, de continuer cette volonté de rassembler la famille laïque de l'éducation. Par ailleurs, elle a permis la volonté d'affirmer l'Esper comme acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire (ESS), de mener un travail de plaidoyer sur les lois relatives à l'éducation et à l'ESS.

Cela s'est traduit concrètement autour du travail commun sur l'accord-cadre d'éducation à l'ESS. La coopération est la clé de la réussite dans les projets de L'ESPER, c'est pour cela qu'elle a à dynamiser ses réseaux régionaux afin de décliner au mieux ses actions localement.

La loi en préparation doit donner un statut à l'ESS : quelle lecture en fais-tu ? Quelle a été l'implication de l'Esper, acteur « historique » dans le projet de loi ?

L'Esper a participé aux réunions mensuelles du groupe de travail dédié au projet de loi organisé par le Ceges (Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale) dont elle est membre. Elle s'est intéressée très tôt au projet de loi, dès le mois de septembre 2012 où l'Esper a élaboré un certain nombre de propositions.

L'Esper a contribué à émettre des éléments critiques sur le contenu du texte présenté par Benoît Hamon au Conseil supérieur de l'ESS, que ce soit sur la 1ère partie où l'on demande l'intégration de la notion de gouvernance démocratique dans les articles I et II, sur la composition et l'organisation du CSESS, sur la place de l'éducation à l'ESS dans la loi, sur la place des CRESS (Chambres régionales de l'ESS), ou encore sur la charte des entreprises d'utilité sociale.

Comment L'Esper peut-elle favoriser l'éducation à l'ESS ?

Dès la rentrée de septembre 2012, l'Esper s'est fixée pour priorité d'élaborer un accord-cadre favorisant l'éducation à l'ESS à l'école. Partant du constat que les crises économiques et financières qui frappent le monde entier pointent les faiblesses et les dérives du système économique dominant, il apparaît que notre modèle économique résiste mieux à cette crise. Les valeurs qui fondent les structures de L'ESS (absence de lucrativité ou lucrativité limitée, gouvernance démocratique, utilité collective) sont compatibles avec celles que nous défendons pour l'École de la République : égalité, laïcité, réussite de tous, co-éducation, solidarité et coopération. Il s'agit là d'un enjeu pour la politique économique, de l'emploi et de la formation, de cohésion sociale et de développement des territoires et d'éducation populaire.

Nous ne croyons pas que l'ESS s'enseigne au sens où elle devrait faire l'objet d'une discipline scolaire à part entière. Elle a, bien sûr, sa place dans les programmes de sciences économiques et sociales au lycée, mais il faut aller plus loin. Il faut que l'ESS soit abordée d'une manière ou d'une autre à tous les niveaux de formation : de la maternelle à l'université.

Propos recueillis par Jean-Claude Péron, Président Mgen de l'Ain

Les visites d'établissements

Témoignage de Patrick BALMENS et Danielle DETRAZ, élus du comité de section de la Haute-Savoie

Les visites d'établissements ont été l'occasion de rencontrer les personnels techniques salariés du Conseil Général de la Haute-Savoie.

À cette occasion le dispositif de participation du Conseil général leur a été rappelé avec la place des offres MGEN.

Patrick BALMENS et Danielle DETRAZ élus du comité de section saisissent l'occasion pour s'adresser à leurs collègues, de TOS à TOS :

« Il est vrai qu'il n'est pas toujours facile de savoir ce qu'il faut faire lorsque nous allons chez un praticien ou dans un établissement de santé. Nous nous posons des questions, nous ne comprenons pas forcément pour quoi nous sommes assurés. Et bien n'hésitons pas à aller chercher les réponses là où elles se trouvent : à la MGEN.

Tout d'abord par le 3676.

Oui je sais vous allez me dire « Taper le 1, attendre plusieurs minutes puis le 2 ou 3 attendre encore etc., etc. » Ces annonces n'ont qu'un seul but : réduire le temps d'attente pour les besoins courants (Ex : attestation vitale…) car un conseiller pourra répondre directement aux questions. Pour les cas particuliers il vous mettra en relation avec un interlocuteur de votre section.

Si vous avez accès à internet, le site mgen.fr permet de dégrossir pas mal de sujets, n'hésitez pas à créer votre compte personnel. Ce n'est pas plus difficile que de créer un compte sur Facebook, Twitter, etc.

Sinon lors d'un déplacement à Annecy, la section de Haute-Savoie se fera un plaisir de vous accueillir ! »

Petit rappel : pour quoi vous cotisez ?

« Actuellement votre contrat est une offre globale qui enveloppe 3 domaines :

***La protection santé,** avec prise en charge dès le premier jour de l'adhésion de tous vos soins. Pensez à privilégier dans la mesure du possible les praticiens et les établissements conventionnés MGEN ou ISTYA (meilleur moyen d'avoir un reste à charge réduit voire nul).*

***La prévoyance,** si une maladie ou un accident vous empêche de travailler, la MGEN vous garantit un complément de salaire dès que votre revenu est en baisse. Le risque décès et la perte d'autonomie sont egalement prévus (voir p. 4).*

***Des aides financières de solidarité**, en cas de retard de paiement, la MGEN avance jusqu'à 80 % de votre salaire. En cas de difficultés financières passagères la MGEN peut vous accorder des aides d'urgences, des prêts sans intérêt ou à taux réduit.*

En conclusion : gérer sa santé n'est pas chose aisée. N'hésitez pas à poser vos questions, il n'y a aucune honte à ne pas comprendre ou à ne pas savoir. Le personnel de la section reste à votre écoute en toute occasion, notamment lors des visites sur votre lieu de travail. »

Journée mondiale du don du sang

10e anniversaire, la France, choisie par l'OMS comme pays Hôte, est reconnue pour son système transfusionnel basé sur le don gratuit.
Belle mobilisation de la MGEN le 14 juin avec les personnels des établissements Français du sang à Pringy et France ADOT 74 (Association pour le don d'organe et de tissus humains) pour accueillir les donneurs ;
Rendez-vous est déjà donné pour la journée 2014 !

Accueil des Professeurs des Ecole stagiaires au lycée Charles Baudelaire de Cran-Gevrier

Quelque 150 Professeurs des Ecole stagiaires (PES) étaient invités le 4 juillet 2013 par la Direction des services Départementaux de la Haute-Savoie à effectuer leur rentrée administrative. La MGEN était présente au côté de l'administration pour présenter les nombreux partenariats qui nous unissent pour le suivi de la santé de nos collègues mais surtout engager ou poursuivre l'affiliation sécurité sociale des jeunes professeurs.
Un grand merci à tous les agents de l'éducation nationale mais aussi au personnel technique du lycée Charles Baudelaire de Cran-Gevrier.

Remise des diplômes : mardi 8 juin

Marquer l'événement pour finaliser et récompenser des efforts est toujours important.

C'est donc ce que la MGEN a souhaité faire en organisant une cérémonie officielle de remise des diplômes pour toutes les salariées engagées dans un parcours de formation diplômant. Avec leurs collègues de la région, Claudine REVIL et Sophie FALCONNET de la section de la Haute-Savoie ont reçu des mains de Jean-Christophe BAUDIN (Administrateur national MGEN Chargé de région), leur Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) de Conseillères Développement et Services (CADS).

Jean-Christophe BAUDIN (En haut) Claudine REVIL et Sophie FALCONNET

Annecy court 2013 !
Une rentrée solidaire le 18 septembre 2013

La MGEN 74 renouvelle son partenariat sur l'événement « Annecy court pour Handisport » qui aura lieu le **18 septembre 2013** au stade d'Annecy. Ce jour-là sera également la journée nationale du sport scolaire.

Nous souhaitons cette année valoriser les tours de stade réalisés par des établissements scolaires et plus particulièrement ceux qui accueillent des jeunes en situation de handicap. Nous pouvons également étudier avec les CESC qui le souhaiteraient a posteriori, une action de promotion à la santé autour du handicap et l'école. Un courrier a été envoyé aux établissements de l'agglomération d'Annecy ; nous réservons le meilleur accueil aux établissements qui souhaiteront s'engager.

Le jour J, nous animerons un stand de promotion de la santé, orienté autour du « bien bouger, bien manger » avec le service de santé publique de la ville.

Kinésithérapeutes, ostéopathes et coach athlé-santé seront à votre disposition pour proposer des séances d'échauffements, découvrir la marche nordique, obtenir des conseils sur la bonne pratique de l'activité physique. L'établissement de santé d'Evian Saint-Jean-d'Aulps proposera les services d'un kinésithérapeute de l'équipe de soins, et mettra à disposition un véhicule de démonstration, aménagé pour le transport des personnes en fauteuils roulants.

Une belle occasion de vous mobiliser pour cette journée.

Renseignements : prevention74@mgen.fr

Troubles Dys, les identifier
et les comprendre

La délégation d'Annecy MAIF, et la MGEN de Haute-Savoie organisent en partenariat, une conférence-débat sur le thème « **Galaxie DYS et troubles de l'enfant** ».

Ouverte à tous, cette conférence a pour objectif d'apporter des éléments d'aide aux familles, aux enseignants éducateurs et formateurs concernés par ce sujet.

Comment faire ? Comment identifier ces troubles ? Quelles solutions proposer pour aider l'enfant en difficulté mais aussi l'environnement familial et scolaire ?

Pour répondre à ces questions, nous aurons le plaisir d'accueillir et écouter l'expertise du Dr Léonard VANNETZEL, psychologue, enseignant à l'université Paris-Descartes et rédacteur en chef adjoint de la revue *ANAE*.

Cette conférence abordera le système Dys sous un angle progressiste et critique basé sur les évolutions actuelles du champ sanitaire et médico-social suite aux aménagements de la loi de 2005 sur le handicap. Nous espérons pouvoir vous accueillir à cette occasion.

Mardi 19 novembre 2013 à 18 h 30
Salle Pierre Lamy Annecy
Renseignements :
prevention74@mgen.fr

Vous attendez un enfant… La MGEN 74 vous accompagne !

La MGEN 74 en partenariat avec la CPAM souhaite s'adresser aux futurs parents dans le cadre d'ateliers « Accompagnement Maternité ».

« *J'ai eu la chance de participer à l'atelier du 26 Juin 2013 au Centre de Santé de la CPAM, j'y ai appris beaucoup de choses !* », nous fait part une des participantes.

« *Cet atelier, d'une durée de 2 heures, s'adresse aux futurs parents du département, dès le 4ème mois de grossesse. Différents thèmes ont été abordés : informations sur le suivi de grossesse, conseils pour prendre soin de notre santé et de celle de notre enfant à venir, les démarches administratives à effectuer…*

Pour cela, des professionnels de santé et des conseillers étaient présents (conseillers de la CPAM, de la CAF, de la MGEN, une sage-femme…). J'ai apprécié que l'on puisse poser des questions à tout moment durant l'atelier. Les informations données ont été de très bonne qualité, il en va de même pour les intervenants.

***Je recommande cet atelier à toutes les futures mamans se posant des questions sur leur maternité.** Aujourd'hui je peux vivre plus sereinement ma grossesse et accueillir mon enfant dans de bonnes conditions. Je remercie la MGEN de m'y avoir conviée !* »

J.B. Adhérente MGEN

Informations et inscriptions :
***Par mail** : prevention74@mgen.fr*
***Par téléphone** au 04 57 09 50 26 ou 04 50 88 49 97.*

Les prochaines rencontres :
• Au Centre d'Examens de Santé (CES) de la CPAM, 10 avenue Lucien Boschetti à Annecy : vendredi 27 septembre à 14h et mercredi 27 novembre à 14h.
• À la CAF d'Annemasse, 24 rue du Parc : mercredi 23 octobre à 14h.

MIAM « Manger Intelligent Achetez Malin » un label à croquer !

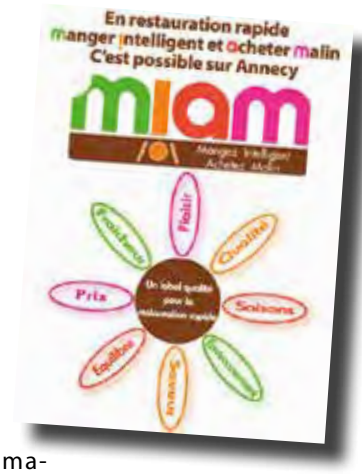

En restauration rapide, **Manger Intelligent Acheter Malin**, c'est possible à Annecy !

Dans le cadre d'un projet promotion du bien-être et d'une alimentation « durable » pour les lycéens de Haute-Savoie, la MGEN Haute-Savoie s'est associée avec la mutualité Française Rhône-Alpes, le service santé publique de la ville d'Annecy et la délégation de l'IREPS 74 pour élaborer des menus labellisés.

Quelques chiffres parlants*

En 2012, 32.3 % des Français adultes sont en surpoids et 15 % présentent une obésité (contre 8.5 % en 1997). L'augmentation la plus importante de la prévalence de l'obésité entre 2008 et 2012 est celle qui touche les 18-25 ans (+ 35 %).

Le nombre de repas pris hors du domicile a augmenté depuis 2002 ; actuellement, 35 % des Français déjeunent hors foyer.

On note une forte hausse entre 1999 et 2002 des produits prêts à consommer chez les adolescents, tels que les snacks, sandwichs, ou hamburgers.

Entre 1996 et 2005, le nombre d'établissements de restauration rapide a plus que doublé en France (+120 %), alors que la restauration traditionnelle reste stable. Aussi, en 2005, plus d'un restaurant sur 4 est un établissement de restauration rapide (fast-food ou sandwicherie).

Une enquête sur les modes de consommation alimentaire (2010-2011) des lycéens du bassin annecien mettait en évidence le recours fréquent des jeunes à la restauration rapide. Elle les interrogeait sur les critères de choix qui les influenceraient si on développait un label qualité (fraîcheur, prix moyen…).

Les repas rapides, souvent peu équilibrés et riches en matières grasses et en sucres, représentent un facteur de développement du surpoids.

MIAM : un label qualité pour la restauration rapide

Fort de ces constatations et grâce au soutien financier de la région Rhône-Alpes, un groupe de travail composé des membres de l'IREPS 74, du Santé Publique de la ville d'Annecy, la Mutualité Française RA et de la MGEN74, a construit le label MIAM « Mangez Intelligent Achetez Malin ».

Ce label permet d'améliorer l'offre alimentaire proposée sur l'agglomération d'Annecy, dans un premier temps, et s'appuie sur un cahier des charges prenant en compte les besoins et attentes des jeunes. Fruit d'une dynamique partenariale, il constitue un document de référence pour les établissements désireux d'être labellisés. Il leur permet d'adapter les repères de consommation du Programme National Nutrition Santé (PNNS) à la restauration rapide.

Ce nouveau concept est actuellement expérimenté dans dix commerces annéciens volontaires parmi les 27 contactés. Il permet aux consommateurs d'identifier plus facilement les menus labellisés MIAM et offre la possibilité de consommer un repas équilibré et de qualité (fraîcheur des produits, saveurs…) en restauration rapide.

Une attention particulière est portée à l'environnement à travers plusieurs recommandations relatives à l'origine et la saisonnalité des produits, à l'utilisation d'emballages recyclables…

Informations :
Prevention74@mgen.fr
www.miam74.fr

** Sources :*

- *Escalon H., Bossard C., Beck F. dir. Baromètre santé nutrition 2008. Saint-Denis : INPES, coll. Baromètres santé, 2009 : 424 p.*
- *P. Etiévant, F. Bellisle, J. Dallongeville, C. Donnars, F. Etilé, E. Guichard, M. Padilla, M. Romon-Rousseaux, C. Sabbagh, A. Tibi (éditeurs), 2010. Les comportements alimentaires. Quels en sont les déterminants ? Quelles actions, pour quels effets ? Expertise scientifique collective, synthèse du rapport, INRA (France), 64 p.*
- *Enquête Obépi-Roche 2012*

Réseau PAS

La convention avec le rectorat de Grenoble est signée depuis le 16 mai 2013. L'Espace d'Accueil et d'Écoute (EAE) est toujours à votre disposition mais aussi ...

Les groupes de parole :
Ne manquez pas les 2 prochains rendez-vous du trimestre :

Autorité naturelle
mercredi 23 octobre

Coopération entre collègues
mercredi 11 décembre

Inscription obligatoire, groupes limités à 12 personnes.

04 50 52 39 75 - Prevention74@mgen.fr

MGEN
ESPACE
D'ACCUEIL
ET D'ÉCOUTE
Si vous rencontrez des difficultés personnelles et/ou professionnelles. Vous pouvez en parler, pour faire le point et être conseillé(e) par un psychologue clinicien.

SOIRÉE CONFÉRENCE

*Ouverte à tous **sur inscription** - Buffet dînatoire offert*

Organisée par la MGEN de Haute-Savoie

Préparer sa retraite

Comment maîtriser son pouvoir d'achat mais aussi ses charges ou dépenses futures

Pension

Réformes

Fonction publique / Secteur privé

Durée de cotisation

Taux plein

Vendredi 11 octobre 2013

Accueil 18h30 - Début 19h
Amphithéâtre du centre hospitalier d'Annecy (Parking MGEN)

Ce n'est pas automatique

Un changement dans votre vie personnelle ou professionnelle peut avoir des incidences importantes sur votre dossier d'adhérent MGEN :

- Arrêt du versement des prestations
- Arrêt du précompte de la cotisation
- Non-réception de courrier
- Changement de bénéficiaire pour le versement de la Prestation Décès
- Rappel de la cotisation de l'ex-conjoint…

Aucune de ces informations ne nous est communiquée par votre employeur ou votre administration.

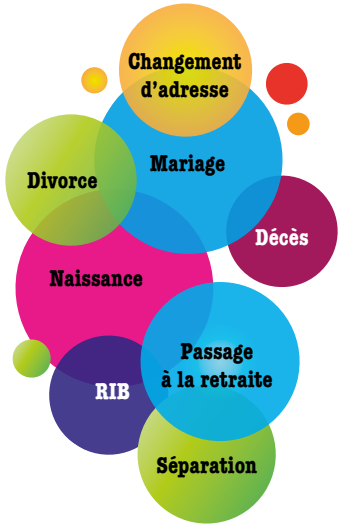

Dans tous les cas, prenez contact avec la section :

au 36 76

(coût d'un appel local depuis un poste fixe hors coût opérateur).

ou via votre espace personnel sur le site internet :

mgen.fr

Vous souhaitez vous inscrire à la soirée retraite ou obtenir des informations sur les offres

Renvoyez-nous ce coupon à :
MGEN Haute-Savoie - Service développement - BP 70028 - 74373 PRINGY CEDEX

Je souhaite m'inscrire ou être informé(e) par un conseiller sur :

- ☐ Inscription soirée retraite
- ☐ MGEN Filia
- ☐ MGEN Solutions Prévoyance
- ☐ Mon offre actuelle
- ☐ MGEN Complément Autonomie
- ☐ Solutions Logement MGEN
- ☐ Sollicitudes Assurance Obsèques

☐ Conférence seule

☐ Conférence + présence au buffet dînatoire offert

Nom Prénom

Date de naissance

Adresse

Téléphone Jours et horaires à privilégier :

Adresse de messagerie